Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

►B

RÈGLEMENT (CE) Nº 489/2005 DE LA COMMISSION

du 29 mars 2005

portant modalités d'application du règlement (CE) nº 1785/2003 du Conseil en ce qui concerne la détermination des centres d'intervention et la prise en charge du riz paddy par les organismes d'intervention

(JO L 81 du 30.3.2005, p. 26)

abrogé par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement (CE) nº 670/2009 de la Commission du 24 juillet 2009	L 194	22	25.7.2009

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2005R0489:20070330:FR:PDF